

## Garde d'enfant

---

Par Liloub

Bonjour,

J'habite à Strasbourg, et je veux saisir le juge des affaires familiale pour demander la garde de mon fils qui à 6 mois. Je veux demander la garde pour résider ensuite dans une autre région. Puis-je faire cette demande au juge de Colmar ?

---

Par Isadore

Bonjour,

Vous devez saisir le juge du lieu de résidence actuel de l'enfant. Ayez conscience que le parent qui s'éloigne diminue ses chances d'obtenir la résidence principale si l'autre parent la demande également.

Vous risquez aussi de devoir assumer les trajets.

---

Par Liloub

Merci beaucoup ! J'en suis consciente mais papa militaire qui va partir dans l'ouest de la France et moi aussi à 100 kms à peu près. Ca peu m'aider ?

---

Par yapasdequois

Bonjour,

Le juge prend en compte les situations précises des parents et les besoins de l'enfant.

Préparez tous les détails sur les dispositions que vous proposez, justifiez vos charges et vos ressources ainsi que votre disponibilité présente et envisagée, et n'oubliez pas que l'enfant en grandissant aura des besoins évolutifs.